

Mairie

14 Boulevard Voltaire - B.P.11 - 66002 ELNE Cedex

Tél. 04 68 37 38 39

Courriel : mairieelne@ville-elne.com

Site : www.ville-elne.fr

ARR-UR30-191222

Nomenclature :

8-3

Domaines de compétences par thèmes

Voirie

ACCUSÉ RÉCEPTION

21 DEC. 2022

Télétransmission en Préfecture

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(et classement dans le domaine privé)

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur
le déclassement d'une partie de bâtiment de 731 m² issue de la parcelle AS n°27
(anciens ateliers municipaux)
sise sur le site de l'ancien Marché de Gros
(actuellement située dans le domaine public communal)
en vue d'un usage privé ultérieur

Le Maire de la Commune d'Elne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 141-4 à 141-10 du Code de la Voirie Routière,

VU la loi du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques,

VU le décret n° 483-453 du 23 Avril 1985 modifié,

VU le décret n° 94-873 du 10 Octobre 1994 relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs,

VU le décret n° 98-622 du 20 Juillet 1998 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur prévues à l'article 2 de la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 modifiée,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 constatant la désaffectation définitive d'une emprise de 731 m² issue du site de l'ancien Marché de Gros, partie du bâtiment accueillant les anciens ateliers municipaux cadastré AS n°27 et lançant la procédure de déclassement du domaine public communal en vue d'un usage privatif ultérieur,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales au titre de l'année 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable au déclassement du Domaine Public d'une emprise de 731 m² issue de la parcelle cadastrée AS n°27,

.../...

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la Commune d'Elne d'une superficie de 731 m² (selon plan de division du géomètre) issue de la parcelle cadastrée AS n°27, aile droite des anciens ateliers municipaux adossés au complexe industriel, en vue de la classer dans le domaine privé communal.

Cette enquête est destinée à recueillir les observations du public.

ARTICLE 2 : Le dossier mis à l'enquête comprend :

- ✚ une notice explicative
- ✚ des documents techniques (plans et photos du site)
- ✚ des pièces administratives (délibérations et arrêtés)

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie pendant quinze jours consécutifs du vendredi 13 janvier 2023 au vendredi 27 janvier 2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 4 : Madame Valérie CASTRE, ingénieur en aménagement du territoire, inscrite sur la liste départementale d'aptitude, est désignée comme Commissaire Enquêteur pour les besoins de cette enquête qui s'ouvrira à la Mairie d'Elne.

Elle se tiendra à la disposition du public à la Mairie, les :

- vendredi 13 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 27 janvier 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être directement consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par écrit peuvent également lui être adressées par la Poste à la mairie, à l'adresse suivante : Maire d'ELNE, 14 Boulevard Voltaire, 66200 Elne, tél : 04 68 37 38 39 et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : epancienctm@gmail.com en précisant l'objet de l'enquête et en spécifiant « à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur ».

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront déposées dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture.

ARTICLE 6 : Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Elne où toute personne physique ou morale concernée pourra en avoir communication après en avoir fait la demande au maire dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché sur la borne numérique extérieure de la Mairie et sur les lieux (à savoir, sur le site de l'ancien Marché de Gros) au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Un avis d'enquête sera publié dans les mêmes conditions de délais sur le site internet de la commune : www.ville-elne.fr.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du Maire qui sera annexé au dossier d'enquête

.../...

.../...

ARTICLE 8 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire d'Elne et Madame le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Elne, le 19 décembre 2022



Le Maire,

Nicolas GARCIA

A purple ink signature is written over the text and the seal. The seal is circular with a central emblem and the text "MAIRIE D'ELNE" and "Pyrénées-Orientales" around the perimeter.

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que suivant les dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6, rue Pitot – 34063 MONTPELLIER CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité.